

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ.	6 h 35	4 h 4	5 h 50	PARIS. — Départ.	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ.	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ.	5 h 10	10 h 35	3 h 14
Mercuès.	6 49	4 19	6 6	Monsempron-Libos—Dép	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts.	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac.	7 1	1 32	6 19	Fumel.	8 48	3 45	9 3	Cieurac.	5 6	11 1	5 49	Fonneuve.	7 40	10 49	5 10
Luzech.	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac.	9 1	3 28	9 16	Labenque.	5 45	11 10	5 57	Albias.	7 51	10 58	5 23
Castelfranc.	7 22	1 55	6 44	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Montpezat.	5 58	11 23	6 10	Réalville.	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque.	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 36	Borredon.	6 9	12 8	6 42	Caussade.	8 17	11 19	5 56
Duravel.	7 45	2 17	7 8	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Borredon.	6 27	12 33	7 18	Montpezat.	9 15	12 10	7 11
Soturac-Touzac.	7 55	2 27	7 18	Luzech.	9 47	4 19	10 6	Labenque.	6 36	12 45	7 28	Labenque.	9 41	12 28	7 41
Fumel.	8 6	2 39	7 32	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Cieurac.	6 48	1 2	7 45	Cieurac.	9 53	12 38	7 54
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès.	10 9	4 43	10 29	Montauban. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	Sept-Ponts.	10 9	12 51	8 12
PARIS. — Arrivée.	11 40	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv.	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. — Arriv.				CAHORS — Arrivée.	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 1^{er} Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 mars 1886.

La Chambre commence la deuxième délibération du projet de loi sur la liberté des funérailles. Un amendement proposé par Mgr Freppel a été rejeté.

Un autre amendement a été également rejeté. Les deux premiers articles ont été adoptés. L'ensemble du projet avec quelques modifications est adopté. Séance samedi.

SENAT

Séance du 30 mars 1886

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement primaire.

Les articles 62 à 65 ne font l'objet d'aucun débat. M. Batbie, que ne satisfait pas l'amendement Paris, accepté par la commission, demande le rejet pur et simple de l'article 63, qui dispense seuls les instituteurs publics du service militaire. Il veut que les instituteurs congréganistes qui contractent un engagement décennal dans l'enseignement jouissent du même privilège que les premiers et, à défaut que la loi soit égale pour tous.

M. Goblet répond que l'enseignement public seulement, qui est l'enseignement de l'Etat, peut dispenser du service militaire.

M. Batbie insiste. M. Goblet réplique.

Finalement l'article 66 est adopté. L'article 67 l'est également.

M. Mangin demande que la loi soit applicable à l'Algérie. Il repousse les différentes conditions que la commission a mises à cette application.

L'amendement est pris en considération et immédiatement mis en discussion.

M. Fortioli le combat. Il ne voit aucune nécessité à changer l'état de choses existant actuellement en Algérie et que la loi nouvelle, par des dispositions spéciales, a respecté.

M. Goblet tient le même langage.

L'amendement n'est pas adopté. Plusieurs articles additionnels, proposés par M. de Gavardie, sont rejetés. L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté par 173 voix contre 107. Le Sénat s'ajourne à lundi.

Informations

Grèves du Nord. — M. Sarrien a envoyé aux préfets des frontières du Nord des instructions prescrivant les mesures nécessaires pour empêcher l'extension du mouvement anarchiste et pour réprimer énergiquement les attentats contre les personnes et les propriétés.

Conseil des ministres. — Au conseil des ministres de ce matin les ministres de la guerre et de la justice ont présenté des mesures analogues, qui ont été adoptées.

Les commis voyageurs de la grève. — MM. Rochefort et Laguerre démentent qu'ils aient l'intention d'aller en Belgique.

Meeting manqué. — Le meeting des socialistes belges de la salle Rivoli a été interdit. Les organisateurs ont été arrêtés et ils seront probablement expulsés.

Belgique. — Les dépêches de Belgique disent que le calme renaît dans le bassin de Charleroi. M. Goulé, rédacteur au *Cri du Peuple* a été reconduit à la frontière par les autorités belges. Le bruit court qu'une collision a eu lieu entre les troupes et les grévistes à Tournay.

Interdiction d'un journal. — Le gouvernement vient d'interdire à la frontière la entrée en France du journal la *Torche révolutionnaire*, avec ce sous-titre: « Organe des véritables anarchistes. »

A DECAZEVILLE

Villefranche-d'Aveyron, 30 mars.

Aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel, Jules Mouly, 21 ans, ajusteur à Decazeville, pour

atteinte à la liberté du travail, a été condamné à dix jours de prison.

Firmy, 30 mars.

A Firmy, toutes les mines sont complètement abandonnées. La grève est devenue générale. Le personnel entier de la traction et du petit criblage s'est également mis en grève.

Le total des nouveaux ouvriers grévistes est de 450.

MM. Basly, Duc-Quercy et Roche font à l'instant même une réunion privée. Une foule énorme stationne aux abords de la salle. On remarque la présence de tous les grévistes.

Les patrouilles, la gendarmerie et les dragons sillonnent les routes sur tous les points. Ce soir, une compagnie du 81^e de ligne doit être installée à Firmy.

La situation est excessivement grave. Si elle ne s'arrange pas dans un délai de quarante-huit heures, les forges seront toutes fermées, et les 8,000 ouvriers qu'occupe la compagnie, seront tous en grève.

Les ouvriers attaqués aux puits Bourran. — On télégraphie aux *Débats*:

Decazeville, 29 mars.

Trois mineurs habitant Livinhac, village voisin de Decazeville, se rendaient vers 4 heures du matin aux puits de Bourran, quand ils virent subitement surgir d'un four à chaux, situé sur le bord de la route, une dizaine d'hommes qui se ruèrent sur eux. Contrairement à leurs habitudes, les mineurs n'avaient point pris de révolvers, aussi furent-ils roués de coup. Dans la lutte l'un d'eux eut un poignet foulé, un autre a reçu une forte contusion à la joue.

L'arrivée sur le champ de bataille d'un mineur portant une lanterne, effraya les agresseurs, qui s'enfuirent aussitôt dans toutes les directions.

Les mineurs revinrent à Livinhac, où la nouvelle de cet attentat a produit une vive impression. Ce matin aucun d'eux n'est venu travailler aux puits.

Les agresseurs portaient des casquettes à larges visières, qu'ils avaient rabattues sur le visage, de telle sorte qu'il était difficile de les reconnaître.

Un des mineurs attaqués a tiré son couteau et prétend avoir touché un de ces individus. Il dit aussi avoir entendu ces mots dans la lutte: « C'est dommage, il nous en manque un. » Le quatrième

qui manquait par hasard s'était trouvé la veille très fatigué, et M. Blazy, en ce moment à Livinhac, lui avait conseillé de ne pas aller aux puits.

Mardi, 30 mars.

Les ouvriers de Firmy ont cessé hier leur travail. La grève est actuellement générale dans le bassin de Decazeville.

La Compagnie a décidé l'arrêt de la forge et des ateliers.

Des affiches prévientront aujourd'hui les ouvriers.

M. Levallant directeur de la sûreté est parti pour Villefranche-d'Aveyron.

A Belfort. — On lit dans la *Patrie*:

« L'anarchie va-t-elle commencer, à Belfort? »

Des coups de revolver ont été tirés hier soir dans les fenêtres de la préfecture, en même temps que des pierres étaient lancées contre la façade de ce monument. »

Guerre probable. — La situation dans les Balkans est considérée comme critique et inspire de sérieuses appréhensions. L'attitude de la Grèce paraît devoir amener prochainement des complications telles qu'il ne sera plus au pouvoir des puissances d'empêcher les événements de ce précipiter. Le départ de Suda des vaisseaux russes est regardé, dans les cercles politiques, comme une preuve évidente de l'impuissance et du manque d'accord des grands Etats européens.

Maladie de la princesse Louise. —

La princesse Louise, quatrième fille de M. le comte de Paris, est assez sérieusement malade, à Cannes, depuis plusieurs jours. Le docteur Gueneau de Mussy, qui avait cru pouvoir repartir pour Paris après avoir passé une semaine auprès de la princesse, a été rappelé subitement, avant hier-soir par dépêche, au moment où il se disposait à quitter Marseille.

D'après les dernières dépêches, l'état de la princesse serait un peu plus satisfaisant.

Chemins de fer

Les Chambres viennent de s'occuper de la question des tarifs des grandes Compagnies de chemins de fer; il n'est donc pas indifférent de se rendre compte de ce que produit directement à

désastres imprévu? Vous n'avez pas incendié de ville ni détruit d'armée, mais vous avez fait plus encore. Vous avez détruit une flotte, coulé les plus beaux et les plus orgueilleux de mes bâtiments. Aussi vous voyez que je vous avais reconnu.

— Alors vous devez savoir que j'ai agi avec le droit comme avec la force! répliqua Robert Cavalié; car le lecteur, ainsi que Lincoln l'avait deviné sans doute, sous l'uniforme de ce terrible commodore Noir. Vous m'avez refusé justice, je me la suis faite. Votre Congrès m'a reproché d'avoir pendu quelques-uns des matelots du Nord que je capturais. Oui, je les ai fait pendre! Car ceux que je condamnais étaient tous Allemands et avait servi dans le Missouri. Ils pouvaient être de ces assassins qui m'ont rendu orphelin!

Lincoln considérait en silence le jeune homme. Robert Cavalié se tenait debout, les bras croisés. Son uniforme d'officier de marine, souillé et déchiré, parlait pour lui, et racontait quelles épreuves le rude marin avait traversées.

— Monsieur le président reprit-il, vous avez eu tort de ne pas me rendre justice quand je suis venu vous la demander. Si j'avais obtenu justice, je serais devenu soldat de la marine confédérée. M. Jefferson Davis ne m'aurait pas refusé le commandement d'un aviso ou d'une canonnière. Au lieu de cela, savez-vous ce que j'ai fait? Je suis sorti de votre cabinet, là-bas à Washington, le cœur rempli de haine. La Providence m'a appris une partie de la vérité, j'ai su qu'un homme s'était rencontré, assez vil, assez infâme pour spéculer sur le crime, pour négocier l'assassinat. Il enrégimentait des bataillons et les offrait au Nord.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

54

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

V

LE CAPTIF

Le lecteur n'a pas oublié, nous l'épérons, l'associé de M. Nathaniel Steward, qui avait eu avec miss Aurélie Burton une si mystérieuse entrevue. Le commodore Noir hésitait; l'homme qu'il avait devant lui parlait d'une voix qui sonnait faux à son oreille. Cependant les grondements populaires devenaient de plus en plus farouches. La foule trouvait sans doute que son parlementaire tardait trop à lui obtenir la remise du prisonnier.

— Je viens pour vous sauver, répéta M. Bridg-ge; venez avec moi.

Mais le commodore Noir n'eut pas le temps d'user de la subite et singulière sympathie qu'il inspirait à l'associé de Nathaniel Steward. Un détachement de milice paraissait au bout de la rue et venait protéger la prison.

Nicholas Tritthy ne cacha pas sa stupeur.

— Il paraît qu'on tenait au captif, murmura-t-il, car c'est la première fois que l'on cherche à éviter le désagrément.

VI

L'INTERROGATOIRE

Le commodore Noir ne tarda pas à voir qu'on

le changeait de résidence. Son escorte le conduisait au chemin de fer et s'installa avec lui dans un de ces wagons longs qui sont le triomphe du sens pratique américain. Les Yankees ont eu l'intelligence de se dire, que pour voyager, mieux valait ne pas s'entasser les uns sur les autres.

Au reste, son escorte lui donnait la preuve que le soldat, en temps de guerre, a plus de générosité que le citoyen. On ne lui parlait qu'avec le plus profond respect. L'officier qui commandait, de même que M. Somfith, cherchait à distraire le marin de sa préoccupation. Le voyage dura deux jours, avec un arrêt assez long. Le commodore Noir reconnut qu'on l'avait conduit à New-York. Il sut bientôt pourquoi cette décision avait été prise. Le président Abraham Lincoln était revenu de l'armée en passant par New-York, où on lui annonçait la capture du capitaine du Simoun; il avait déclaré vouloir l'interroger lui-même. Une demi-heure après son entrée en gare, le commodore Noir était écroué à la prison de New-York qui porte ce nom sinistre: les Tombes.

Le hardi marin était fait à l'idée de la mort par le gibet. Peut-être avait-il répété tout bas le vers fameux de Thomas Corneille:

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Il se disait que donner à son pays sa vie dans une mort infâme, c'était devenir un martyr. Du martyr au héros il n'y a pas loin.

Le marin avait demandé un livre. On lui apporta Sakespeare et Jugurtha de Salluste. Pendant qu'il rapprochait par la pensée le supplice du roi numide du sien, faisant la comparaison entre le présent et le passé, la porte s'ouvrit et le même

officier qui l'avait escorté en chemin de fer se présenta.

— Veuillez me suivre, monsieur, dit-il.

Le commodore Noir sourit.

— C'est le moment? je suis prêt, monsieur.

L'officier souffrait en se disant qu'on punissait un soldat du dernier supplice.

— Vous vous trompez, commandant, reprit-il. Je vous conduis simplement auprès du président?

— M. Lincoln?

— Oui.

— C'est bien... je vous suis.

Une voiture entourée de gardes à cheval stationnait à la porte de la prison. Le commodore Noir y monta, et elle partit. Abraham Lincoln demeurait au Saint-Nicholas hôtel, comme le premier venu. Ordinairement il n'était accompagné d'aucun garde; mais en raison de ce prisonnier important, un fort piquet de soldats attendait devant la porte.

L'officier monta au premier étage, accompagné du marin, et l'introduisit dans une vaste pièce sombre. Il était cinq heures du soir, le ciel gris répandait une lugubre teinte qui assombrissait tous les objets. Abraham Lincoln travaillait assis à une table. Au bruit des pas il tourna légèrement la tête.

— Ah!... c'est vous, dit-il. Capitaine, éloignez-vous, et laissez monsieur avec moi.

L'officier s'inclina et sortit. Aussitôt, le président de la république se leva, et d'un ton mesuré:

— Vous avez tenu parole, monsieur Robert Cavalié! Le commodore Noir jeta un cri.

— Je vous ai reconnu. Ne m'avez-vous pas dit de penser à vous quand j'entendrais parler de

l'Etat le trafic de nos grands réseaux, si injustement et si maladroitement attaqués.

Loin de coûter aujourd'hui à l'Etat, nos chemins de fer lui rapportent au contraire des sommes considérables. Avant les conventions de 1883, les comptes de sa garantie effective, pour les intérêts et l'amortissement des obligations émises, se réduisaient pour ainsi dire, dans l'ensemble, à néant, et commençaient même à donner lieu à des recouvrements sur les versements antérieurs.

Ces conventions, eu égard à l'établissement des nouvelles lignes décrétées, ont, il est vrai, changé la balance.

Toutefois, cela n'empêche aucunement qu'il ne soit toujours encaissé, comme solde général au profit du budget, des sommes énormes et que ces encaissements ne soient en voie d'accroissement.

Voici les chiffres des profits réalisés de 1880 à 1884, soit comme recettes perçues, soit comme économies diverses :

ANNÉES	Long. exploitée kil.	Profits réalisés fr.
1880.....	22.944	243.383.313
1881.....	14.181	262.733.345
1882.....	15.478	269.242.835
1883.....	26.862	276.435.341
1884.....	28.697	272.052.465

Ces chiffres sont extraits du *Bulletin de statistique officiel* du ministère des finances. Nous pouvons les compléter pour 1884, par les chiffres des bénéfices retirés sur chacun de nos réseaux. Nous divisons ces bénéfices en recettes effectivement perçues et en économies réalisées :

Réseaux	Recettes perçues Fr.	Economies réalisées Fr.
Etat.....	3.517.224	5.542.500
Nord.....	24.419.042	10.252.611
Est.....	23.523.715	13.432.912
Ouest.....	25.796.954	14.783.222
Orléans.....	27.053.154	46.300.955
Méditerranée.....	51.261.000	31.145.600
Midi.....	14.289.773	19.966.876
Compagnies diverses.....	1.191.715	413.228
	169.214.567	102.837.888

Les recettes perçues l'ont été au titre de : 1° impôt sur les voyageurs et les transports à grande vitesse; 2° contributions foncières et patentes; 3° licences, estampilles, plombs de douanes; 4° abonnement pour le timbre des actions et des obligations; 5° droits de transmission sur ces titres; 6° impôt sur le revenu des valeurs mobilières; 7° timbre des récépissés et lettres de voitures; 8° timbre pour les lettres d'avis aux destinataires; 9° droits de douanes perçus sur houilles, coke, acier, fer, fonte, etc., employés par les compagnies; 10° frais de contrôle et de surveillance; 11° droits de timbre sur les quittances, acquits, reçus ou décharges.

Les économies réalisées profitent : 1° à l'administration des postes; 2° au transport des militaires et marins; 3° aux transports de la guerre; 4° aux transports de l'administration des finances; 5° au transport des prisonniers; 6° au transport gratuit des agents des contributions indirectes et des douanes; 7° à l'administration des lignes télégraphiques.

Les chiffres de l'année 1885 ne sont pas encore définitivement arrêtés. Mais ils ne peuvent guère être inférieurs à ceux de l'exercice précédent, et doivent se rapprocher de 270 millions, soit 168 millions de recettes perçues et 102 millions d'économies.

Ce point bien établi, nous allons aborder les questions des tarifs.

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Phylloxera. — M. le Directeur de l'agriculture vient d'adresser à M. Béral la lettre suivante :

Monsieur le sénateur, J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, M. le Ministre a bien voulu, sur ma proposition, accorder une subvention de 4.000 fr. au Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera du département du Lot.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, répondre au désir que vous m'avez exprimé.

Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur de l'agriculture, E. TISSERAND.

Un arrêté municipal

M. Srech, maire de Cahors, vient de prendre l'arrêté suivant :

Sont formellement interdits sur les terrains dépendant de la grande voirie, tout étalage, exposition ou dépôts d'objets quelle qu'en soit la nature, destinés au commerce ou à une industrie quelconque.

Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront poursuivies conformément à la loi.

Les objets exposés ou déposés sur les voies publiques ou leurs dépendances seront enlevés, par les soins de la police, aux frais des déposants.

Les dispositions qui précèdent sont applicables depuis le 29 mars.

Le lycée de Cahors a eu, depuis lundi, la visite de deux inspecteurs généraux MM. Lachelier, le célèbre philosophe de « l'Induction » et Anquez, l'auteur d'une « Histoire de France » assez goûtée. Ces deux inspecteurs généraux sont repartis le soir même de leur inspection après avoir visité, le premier la classe de philosophie, le second les classes d'histoire.

M. Mallay, receveur des finances à Figeac, vient de mourir. M. Mallay, ancien commandant des mobilisés du Puy-de-Dôme était officier de la Légion d'honneur.

La fête de la mi-carême, organisée par les *Enfants de Cahors*, a donné les résultats suivants :

Quête en ville.....	193 80
Recette du bal.....	261 25
Total des recettes.....	455 04

Dépenses : Gaz, 20 fr.; Affiches, 15 fr.; Droits d'auteur, 11 fr. 20; Machiniste, 50 fr.; Buraliste du théâtre, 6 fr.; Postes, 10 fr.; Concierge, 5 fr.; Pompiers, 15 fr.; Police, 15 fr.; Afficheur, 5 fr.; Décoration de la salle et de l'entrée, 30 fr.; Frais de lampes, 6 fr.; Frais d'organisation et faux frais, 65 fr. 25. Total..... 253 45

Reste pour les pauvres..... 201 60

Cette somme a été remise entre les mains de M. le Maire pour être distribuée aux pauvres.

Le Conseil municipal de Puy-l'Évêque, sur la proposition de MM. Deloncle, docteur

le grade de commodore. Le commodore Noir ! Voilà deux mots qui ont retenti souvent dans votre cœur, monsieur le président ! Puisque vous m'avez reconnu, vous avez dû regretter plus d'une fois d'avoir été trop rigide. J'ai choisi mon équipage, homme par homme. A chacun d'eux, je faisais une paye double. La marine fédérale a porté mes marques, et à ma plus haute vergue, j'ai pendu onze Allemands ! J'ai coulé cinq vaisseaux, six frégates cuirassées, huit corvettes, capturé ou détruit quarante bâtiments; par moi le Nord a éprouvé une perte de près de quinze cents millions. Ne songez-vous pas que vous avez payé un peu cher la vie des assassins que je vous demandais ?

Monsieur, dit Abraham Lincoln, vous savez que vous n'avez rien à attendre de la justice. La clémence seule peut vous sauver. C'est à elle que vous ferez bien de vous adresser. Si je vous rendais la liberté, que feriez-vous ?

— Je recommencerais.

— Et moi ? Votre haine contre moi resterait-elle aussi forte ?

— Oui.

Lincoln regarda encore une fois Robert Cavalie.

Puis, détournant les yeux sur la table, il prit de la main la Bible qui y était ouverte.

— Jéhovah ne pardonnait pas, murmura-t-il.

Quand il reporta la vue sur le commodore Noir, celui-ci souriait.

— Monsieur le président, Cromwell, votre frère, ne faisait grâce que quand cela lui était utile.

Or, ce serait un malheur pour vous, — pour vous personnellement, si vous me rendiez la liberté.

— Pour moi ? demanda hautainement Lincoln,

— Oui.

— Je ne le crois pas.

— Vous avez tort. Cela a dû vous étonner, monsieur le président, que le Simoun, ayant l'immensité de la mer pour champ de bataille, vint s'acculer dans un fleuve. Je n'ai pas cédé à la vaine tentation d'une bravade inutile. Quand il est entré dans le Potomac, le Simoun était déguisé; il ne venait pas détruire huit ou dix navires de plus. Il venait enlever le président des Etats-Unis.

Malgré son sang-froid, Abraham Lincoln ne put retenir son étonnement.

— M'enlever !

— Oui.

— Votre tentative, en échouant, a dû vous prouver qu'elle était impossible, monsieur.

— Elle a presque réussi. Regardez-moi bien en face, monsieur le président. Je n'ai jamais menti. Eh bien, il y a six jours, à une heure du matin, mon second, cinq de mes matelots et moi nous sommes entrés à la Maison-Blanche. C'était, — ô fatalité ! — quelques heures après votre départ pour l'armée. Au lieu de vous, nous avons enlevé un homme... qui vous ressemblait, et qui s'était introduit dans votre palais pour vous tuer.

Abraham Lincoln se trouvait en face d'une situation qui lui paraissait invraisemblable. Mais le commodore Noir n'était pas de ceux qui peuvent céder au plaisir d'un mensonge audacieux. Ce qu'il disait pouvait être vrai.

— Sans doute, monsieur, vous avez couronné de fleurs celui qui voulait me tuer ?

— Non ! je l'ai dissuadé d'un crime. Vous êtes mon ennemi mortel, et je ne veux pas qu'il histo-

de Jouffreau-Blazac et Delard, vient de voter à l'unanimité, une somme de 100 fr. pour la création de l'Institut Pasteur.

Les sapeurs-pompiers territoriaux.

Une pétition qui intéresse les sapeurs-pompiers faisant partie de l'armée territoriale vient d'être examinée par la deuxième commission de la Chambre. Cette pétition demandait que les hommes faisant partie des compagnies de sapeurs-pompiers et appartenant à l'armée territoriale soient dispensés de la période d'exercices de 13 jours; elle demandait, en outre, que le tarif réduit sur les chemins de fer soit accordé aux compagnies se rendant à une réunion ayant le service pour objet.

Cette double demande a été admise par la commission, qui a trouvé que l'exception de service de 13 jours pour les sapeurs-pompiers serait une juste compensation pour eux de la perte de temps que nécessitent les manœuvres, et faciliterait le recrutement des compagnies. Elle a également trouvé équitable d'assimiler les pompiers, lorsqu'ils se déplacent pour un service commandé, aux militaires voyageant à quart de place.

La pétition a donc été renvoyée aux ministres de la guerre et des travaux publics, qui feront connaître leur avis.

M. Sucré, percepteur de Romagné-sur-Montfaucon (Meuse), 4^e classe, est nommé à Thémis (Lot) 4^e classe.

Par arrêtés du 27 courant, le ministre des postes et télégraphes a nommé :

1^o Receveuse aux Quatre-Roues, M^{me} Berger, receveuse à St-Géry, en remplacement de M^{me} Dellac, receveuse appelée à Perreux (Loire);

2^o Receveuse à St-Géry, M^{me} Labrande, née Bès (Marie-Laurence), aide à Luzech, en remplacement de M^{me} Berger.

Revue. — Le 13 avril courant M. le lieutenant-colonel commandant la 17^e légion bis de gendarmerie, passera, à Gramat, la revue des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Gourdon.

Accident. — Ce matin, vers 11 heures, un ouvrier de la C^{ie} des Phosphates du Lot, employé à l'usine du Périérà Cahors, est tombé sur une meule en mouvement, et a été grièvement blessé à la tête. Transporté aussitôt dans une pharmacie, il a reçu les premiers soins de M. le docteur Ausset, qui a eu beaucoup de peine à arrêter l'hémorragie provoquée par la rupture d'une artère près de la tempe droite.

On espère que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^e, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Encre-rouge, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QU'AT CHEZ L'ÉDITEUR
Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE
FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÉNEVIÈRES (Suite).

Nous venons de prononcer le nom du marquis de Gouvernet. C'était Charles de la Tour 1^{er} du nom, marquis de Gouvernet (1), de Cénevières, vicomte de Gaiffier, baron d'Ail, Auberville, seigneur de Chatillon, Quint, Pontaix, Balzac, Valgaudern, Saillan, Mures, Nesnes, Marennes, Vaulgris, la Chapelle, gouverneur du Diois et Valentinois, (2) conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes. Il était né à la Charce, en 1576, de René de la Tour (3), célèbre capitaine protestant, et d'Isabeau d'Artaud-Montauban.

« Sa famille, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, dit un historien (4), était assurément l'une des plus illustres du royaume. Elle avait donné à l'Eglise plusieurs grands évêques, à l'ordre des Chartreux un de ses généraux et au Dauphiné les derniers de ses souverains. (5) »

Charles était l'aîné de plusieurs frères. Il avait épousé, en 1597, Antoinette fille de Humbert de Bourreton, seigneur de Mures, Chonas, etc., et de Marguerite de Bourges dont il eut, entr'autres enfants, Charles II de la Tour, marié, en 1626, à Magdalaine de Vignole la Hire, vicomtesse de Paulin, veuve du marquis de Rabastens.

Après la mort d'Antoinette, sa première femme, Charles 1^{er} offrit sa main à la veuve du célèbre vicomte de Gourdon. Isabeau d'Astorg de Montbarrier l'accepta et le mariage fut célébré au château de Cénevières, en 1617, un an après la mort d'Antoine de Gourdon.

Isabeau mourut, quelques années après, vers 1630. Ne laissant pas d'enfants, elle institua son mari héritier universel de tous ses biens.

Charles-Henri de la Tour était, comme son père, un ardent sectateur de Calvin. Il avait payé de sa personne dans les guerres de religion, pendant lesquelles il avait connu le vicomte de Gourdon. Le riche héritage que celui-ci paraissait laisser à sa veuve l'attira sans doute à Cénevières et le porta à demander la main de la dame Isabeau d'Astorg. Mais cet héritage, si brillant en apparence, était grevé de dettes et revêtu d'un caractère de fragilité, en tout ou en partie, non seulement par François de Mirambel, comme nous l'avons vu, mais encore par Gillette de Gourdon de Larroque-des-Ars, par Gourdon de Genouillac, seigneur de Vaillac et par les Frères prêcheurs de Cahors. Aussi n'accepta-t-il l'héritage de sa femme que sous bénéfice d'inventaire.

(1) Le château de Gouvernet est situé au midi du Dauphiné, à l'extrémité sud de la vallée de Ste-Jalle, commune de St-Sauveur, canton de Buis.

(2) Le Valentinois et le Diois formaient, à cette époque, les deux diocèses réunis de Valence et de Die.

(3) Il était né en 1543, au château de Gouvernet. Ses contemporains le surnommèrent l'Ajax du Dauphiné. Il fut chambellan d'Henri IV et son lieutenant en Provence et au Comtat-Venaissin. Il eut de son mariage avec Isabeau 17 enfants, dont 13 survécurent : 9 garçons et 4 filles.

(4) L'abbé Toupin, *Vie de Justine de la Tour-Gouvernet* publiée à Romans, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique*, etc., 1885.

(5) Humbert II, qui céda le Dauphiné au fils du duc de Normandie, descendant de la famille de la Tour, continué par les la Tour de Vinay, les la Tour de Clelles et les la Tour de Gouvernet.

re vous mette au front l'aureole du martyr. Vous n'aurez plus rien à craindre de cet assassin. Il a quitté l'Amérique, et n'y reviendra pas.

— Pourtant vous me dites que si vous étiez remis en liberté, vous vous attaqueriez encore à moi, — à moi, personnellement.

— Je l'ai dit et je le répète. Je vous hais, mais je ne veux pas qu'on vous assassine.

Il y eut un long silence. Abraham Lincoln s'était levé et marchait de long en large dans la chambre. Par moments il s'arrêtait et enveloppait de son regard, brillant et froid, l'homme fort dont la vie était entre ses mains.

— Vous me haïssez, monsieur, dit-il enfin; moi je vous estime. Je ne regrette pas de vous avoir refusé ce que vous me demandiez, car c'était injuste; mais je regrette que vous ne soyez pas un soldat du Nord. Le Sud sera vaincu. Si vous aviez été à nous, après la victoire, je vous aurais fait grand.

— Je me bats pour l'honneur ! monsieur.

— La loi portée contre vous sera rapportée, je ne permettrai pas qu'on vous pend. Seulement je ne puis vous faire remettre en liberté que si vous me donnez votre parole d'honneur de ne pas recommencer la guerre contre nous.

— Je refuse.

— Alors je vais vous faire conduire au fort La Fayette, que je vous assigne comme prison. Je remplirai ainsi mon devoir envers vous, que j'estime; envers mon pays, que je délivre d'un ennemi; envers moi, qui ne me serai pas laissé aller à une vengeance inutile, ou à une clémence coupable.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Interrompons un instant notre récit pour raconter un épisode relatif à l'autel du St-Suaire, transporté, en 1580, au château de Cénévières :

Un jour du mois d'août 1634, le marquis de Gouvernet reçut la visite du chanoine théologal de Cahors, François de Roaldès, d'Etienne Cambous, docteur, archiprêtre de St-Cirq, de Jean Ganil, recteur de Calvi-gnac et de Pierre Loubatières, bachelier en théologie. Il les accueillit avec courtoisie et s'excusa d'être obligé de les quitter, pour ne pas manquer un rendez-vous de chasse. Pendant son absence, les visiteurs allèrent se promener dans le jardin rempli de fleurs et de fruits. Ils entrèrent dans un cabinet de verdure couvert de jasmin, d'églantiers et d'autres plantes grimpances, et trouvèrent, au milieu, une belle table de marbre (1) qu'ils soupçonnèrent être l'autel du St-Suaire, enlevé à la Cathédrale de Cahors. Le marbre était posé sur deux pierres qui l'élevaient à la hauteur d'une table ordinaire. Sur l'un des côtés ils remarquèrent quelque chose qui ressemblait à des caractères gravés dans le marbre. A l'aide d'un couteau et de plusieurs lavages ils purent déchiffrer l'inscription suivante :

D. AL. SVD. CAP. KRI. CAL.
II P. MA. CXIX. VI KAL. VVG. (2)

En voici la traduction : *L'an 1119, le six des calendes d'août, le souverain Pontife Calixte II a consacré l'autel du suaire de la tête du Christ.*

Acte de cette découverte fut immédiatement dressé par Cabessut notaire royal à Cénévières.

A peine cette inscription fut-elle connue du marquis de Gouvernet et des ministres protestants du colloque, que l'ordre fut donné de couper en deux ce beau marbre, pour n'avoir pas sans doute à le restituer. Une partie fut convertie en auge (3), l'autre fut conservée telle quelle.

Reprenons maintenant le fil de notre récit.

En même temps qu'il défendait, tantôt devant le parlement de Toulouse, tantôt devant celui de Bordeaux et même devant la chambre de l'édit de Bayeux, ses droits sur l'héritage de sa seconde femme, contestés par plusieurs descendants de la maison de Gourdon, le marquis de Gouvernet cherchait à acquérir de nouveaux domaines et de nouveaux titres seigneuriaux. Le baron de Cessac fils de la dame de Beauville vicomtesse de Calvignac, consentit à lui céder, moyennant soixante mille sept cent cinquante livres, la vicomté de Calvignac et les fiefs qu'il possédait à Cornus, St-Martin, Latoulzanie, le Cayre, Las-combes et Bennat. L'acte de vente est daté du 16 décembre 1638. (4)

A partir de ce jour, Charles de la Tour joignit à ses nombreux titres nobiliaires celui de vicomte de Calvignac.

Peu de temps après, il eut la douleur de perdre son fils Charles II, vicomte de Paulin. Comme il n'avait pas d'autre enfant, il testa en faveur de l'un de ses petits-fils et mourut, la même année (1643).

Charles III de la Tour, fils aîné de Charles II et de Madeleine de Vignole la Hire, succéda à son grand père et prit exclusivement tous ses titres, laissant à l'un de ses frères ceux qu'il tenait du chef de sa mère, entre autres celui de vicomte de Paulin, que devait porter plus tard Jean Frédéric de la Tour du Pin, dernier ministre de la guerre du roi Louis XVI.

Charles III vit enfin se terminer à son avantage le grand procès engagé par Messire Louis de Genouillac, Gillette de Gourdon et le prieur des dominicains contre son grand-père. Par un arrêté du conseil privé, du 11 mars 1642, ce fameux procès, pendant au parlement de Bordeaux, fut évoqué et renvoyé devant le parlement d'Aix.

Celui-ci rendit son arrêt, le 3 mars 1646, et maintint le marquis de Gouvernet « en la possession et jouissance des biens et succession » d'Antoine de Gourdon (5).

La même année, il fut condamné à payer à l'évêque de Cahors les droits de lods pour la vicomté de Calvignac mouvante de l'évêché.

(1) Elle avait huit pieds de longueur, quatre de largeur et deux pieds et demi d'épaisseur.

(2) Dedicavit altare sudarii capitis christi Callixtus II pontifex maximus sexto calendis Augusti anno 1119.

(3) Nous croyons que cette auge, en beau marbre gris-rouge, sert actuellement de bénitier dans l'église de Cénévières.

(4) Cet acte fait partie de la collection L. Greil. On y trouve l'énumération de toutes les redevances qui devaient être payées au seigneur de Calvignac. Le même acte contient la vente de la terre de Larnagol, faite par le baron de Cessac, à M. Laporte de Figeac. Toutes ces terres avaient appartenu au sire de Puyconat.

(5) Par cet arrêt sont cassées les saisies et exécutions faites par le prieur des dominicains sur les moulins de Latoulzanie et de Cénévières. Toutefois la convention de 1614 est maintenue et c'est toujours Jean de Pompinhac, dit Courtet, qui est chargé du paiement de la pension de 3 cartes froment et 1 carte avoine. Gillette de Gourdon et Louis de Genouillac sont déboutés des fins de leur requête et défense est faite aux trois parties de « troubler et molester ledit de Gouvernet, à peine de mille livres. » Elles sont, de plus, condamnées aux dépens. Toutefois Gillette n'est condamnée qu'à payer la quatrième partie des dépens du dernier arrêt. (Copie d'un arrêt du parlement d'Aix communiqué par M. de V.)

Le commandant Jalabert. — Nous lisons dans le *Republicain* et dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* que M. le commandant Jalabert, atteint par la limite d'âge, va quitter la direction du bureau de recrutement de Montauban.

Nos confrères, se faisant les interprètes des sentiments unanimes de la population Montalbanaise, rendent un éclatant hommage à la droiture de caractère et à l'affabilité dont le commandant a fait preuve envers tous ceux qui ont eu affaire à lui.

M. Jalabert n'est pas un inconnu parmi nous. Il a, pendant onze ans, suivi les opérations du conseil de révision du Lot, et la bienveillance dont il ne s'est jamais départi envers nos jeunes compatriotes, lui ont attiré de vives sympathies. Il aimait surtout à rendre service et, dans la mesure de ses moyens, il était heureux de faire droit aux nombreuses sollicitations qui lui étaient adressées.

Quoique à la limite d'âge, M. Jalabert est encore plein de jeunesse et de vigueur et nous regrettons que M. le ministre de la guerre ne croie pas devoir maintenir dans ses fonctions un serviteur aussi dévoué.

Nous nous associons à nos confrères de Montauban pour adresser à M. le commandant Jalabert le témoignage de notre estime et de nos regrets.

THÉÂTRE DE CAHORS

Concert de l'Orphéon de Cahors.

Dimanche 4 Avril 1886.

Avec le gracieux concours de

M^{lle} Ouvrard, 1^{re} Dugazon du théâtre des variétés de Toulouse; M^{me} Aubran, Romancière; M. Douat, grand 1^{er} comique du théâtre des variétés de Toulouse et de M. Vernet, Pianiste de Toulouse (lauréat de plusieurs concours).

Programme :

1^{re} PARTIE

- 1^o *La Patrie*, chœur chanté par l'Orphéon. (Saintis).
- 2^o *Voulez-vous m'aimer*, mélodie chantée par M. Cubaynes, P. (E. Rollé).
- 3^o *La Vivandière*, chanson chantée par M^{me} Aubran. (Pomposi).
- 4^o *Plaisir d'amour*, mélodie pour violon exécutée par M. Poudou. (Martini).
- 5^o *Duo des Puritains*, chanté par MM. Rollés J. et Tardieu. (Bellini).
- 6^o *Petite fleur des champs*, bluettes chantées par M^{lle} Ouvrard. A. Vernet).
- 7^o *Monologue* dit par M. Douat. (X...)
- 8^o *Le dernier jour de Pompéi* chœur chanté par l'Orphéon. (J. Ritz).

2^e PARTIE

- 1^o *Le Comte Ory*, chœur chanté par l'Orphéon.
- 2^o *Mécal mouri*, romance chantée par M. Pezet. L.
- 3^o *Parle plus bas*, mélodie chantée par M^{me} Aubran. (A. Vernet).
- 4^o *Romance et boléro* pour violon exécutés par M. Poudou. (Ch. Dancla).
- 5^o *Duo des Madrilènes* boléro chanté par MM. Pezet L. et Buffant. (Bordèse).
- 6^o *Encore un baiser*, chansonnette chantée par M^{lle} Ouvrard. (de Wentzel).
- 7^o *Monologue*, dit par M. Douat. (X...)
- 8^o *Ôde à Gambetta*, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, (redemandée) chœur chanté par l'Orphéon. (Poudou).

3^e PARTIE

Croque Poule, comédie en 1 acte de Rosier.
Le piano sera tenu par M. Vernet.

Mort subite. — La foire de Cahors a été un instant troublée par un pénible événement. Une femme de Labastide-Marnhac, âgée de 45 ans environ, arrivant à la foire avec son mari, s'est brusquement affaîsée en plein Boulevard. On s'est empressé aussitôt autour de la malheureuse qui a été transportée à la mairie. Le médecin appelé a constaté la mort, due à une congestion cérébrale.

Le commissaire de police de Cahors a dressé des procès-verbaux pour conventions, ivresse et tapage nocturne, contre plusieurs individus de la ville.

Tribunal de simple police.

Dans son audience du 30 mars courant, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé 28 condamnations pour infractions aux divers règlements municipaux; ivresse et police du roulage.

Des amendes varièrent de 1 fr. à 11 francs ont été infligées aux délinquants dont 2 ont été condamnés à l'emprisonnement.

Chien enragé. — Mardi, à l'entrée de la nuit, la petite commune de Valroufié était mise en émoi par le passage d'un chien de forte taille, atteint de la rage. Toute la population s'est armée de fusils et a poursuivi l'animal qui a pu être tué après plusieurs coups de feu. Cinq chiens de la localité, mordus, ont été abattus immédiatement.

Accident. — Lundi, 29 mars, jour de foire à Beaugard, canton de Limogne, vers 4 heures du soir, une vache insuffisamment

attachée par son maître, s'est emportée et dans sa course folle, a foulé aux pieds deux femmes qui se trouvaient sur son passage. On s'est empressé autour d'elles pour leur donner les premiers soins, et on a constaté qu'elles n'avaient reçu que des contusions sans gravité.

Terrible accident. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 11 heures, un terrible accident a eu lieu à Calvignac, canton de Limogne.

Le nommé Jean Lates voulant tuer un chien, le prit dans ses bras afin d'aller le jeter dans un précipice d'une profondeur d'environ 100 mètres. Mais le malheureux s'étant trop approché du bord de l'abîme, y tomba avec le chien.

Le lendemain on retrouva morts l'homme et l'animal.

Lates était âgé de 45 ans et père de six enfants.

Vol. — Le 25 mars, vers quatre heures du soir, un nommé Rodriguez, âgé de 28 ans, sujet espagnol, s'est introduit chez le nommé Cassagnade, propriétaire à Grézolade commune de Lonzac.

Ce voleur a pénétré dans la maison en brisant un carreau de la croisée, et a pris une somme de 2 fr. 40 qui était dans une boîte. Heureusement il n'a pas trouvé un porte-monnaie qui était enfermé dans l'armoire et qui contenait de l'argent. Surpris dans la maison par le propriétaire, il a répondu qu'il avait eu soif et qu'il était entré pour se désaltérer.

Le sieur Bidou, cantonnier, qui se trouvait là en ce moment, a arrêté et conduit à la gendarmerie de Souillac, cet audacieux filou.

Le voleur a été ensuite écroué à la prison de Gourdon.

Variétés

Mœurs Annamites

LA FÊTE DES MENDIANTS

(Suite)

L'invention n'a jamais été réprochée et les « anciens » mendiants l'ont toujours suivie. Elle leur épargne l'humiliation d'implorer la charité des gens qu'ils connaissent. Au matin de la fête, ils se transportent dans un village éloigné et où ils n'ont rien à redouter de l'indiscrétion des habitants. Pour que leur attitude ne les fasse pas reconnaître, ils se revêtent de haillons, ceignent leur tête d'un turban crasseux et contrefont leur démarche. Les uns, conformément à l'usage, s'astreignent consciencieusement à leur rôle et passent de porte en porte recevoir ce que la charité leur distribue. S'ils sont questionnés sur leur position, ils dissimulent la vérité et répondent dans les termes et sur le ton de véritables infortunés. D'autres, prenant moins à cœur une tâche aussi lourde pour leur orgueil, traversent en courant les rues du hameau et répètent, presque en chantant, ce refrain banal : « Cho toi sô an. » (Donnez-moi à manger). Ils ne s'arrêtent devant aucune maison et ne recueillent rien. Ils ont obéi à la tradition sans s'exposer à devenir, en recevant quelque aumône, l'objet de la pitié publique. Cette façon d'agir est adoptée par les lettrés et les fonctionnaires, pour qui les indigènes professent un respect qui n'est pas exempt de servilité. Aussi ces employés du gouvernement s'en prévalent-ils tout en satisfaisant, de la façon qu'on sait, aux exigences de l'usage établi.

Une fois rentrés dans leurs pénates, ces pauvres de circonstance se dédommagent amplement des avanies et des tribulations de la journée. C'est un vrai festin pantagruélique. La famille et tous les notables du bourg sont invités. On immole un cochon et le choum-choum (eau-de-vie de riz) coule à pleins bords. La joie et le babillage ont remplacé la tristesse et l'humilité du matin. Cette agape domestique se termine toujours par le jeu au son d'un orchestre des plus assourdissants. Toutefois, Boudha n'est pas oublié. Tout au fond de la case, vis-à-vis la porte d'entrée, sur une table chargée de fruits, on aperçoit une niche où est renfermée une statue de ce Dieu ou une peinture sur papier qui le représente et devant laquelle brûlent plusieurs branchettes de bambou enduites d'une résine odoriférante. Habituellement, un pot de choum-choum est placé sur la table. C'est le dernier que l'on boit et celui qui doit conserver la santé à tous les membres de la famille.

On ne saurait dire combien de pompe est apportée à la célébration de la fête des mendiants. On y met un empressement voisin de l'exaltation. Chaque détail des cérémonies est suivi avec la plus profonde conviction. C'est un jour de prières et d'offrandes. Dans les cases ou sur le pas des portes, on se livre à toutes les simagrées que comporte la solennité de la fête. Les intentions diffèrent, naturellement, mais les pratiques sont identiques. L'un remercie le dieu Boudha de lui avoir procuré une aisance constante, l'autre le prie de diminuer sa misère et de rendre son sort meilleur. Après force genuflexions sur

une natte propre où sont disposés les divers présents, on brûle des prières et l'on festoie. Quelques pipes d'opium servent d'intermèdes au jeu. Le tintamarre des caisses sonores et des violons continue sans relâche. Souvent le soleil levant les retrouve encore les cartes à la main ou le tuyau à la bouche.

En Annam, on aime passionnément le tapage. La plus petite cérémonie n'a jamais lieu sans grand renfort de tam-tams et de pétards. Elle est annoncée la veille par de nombreux éclats de ces pièces explosibles. C'est prodigieux ce qu'on en consume. Elles sont disposées parallèlement dans un papier rouge clair et reliées entre elles par une mèche qui leur communique successivement le feu. Chaque paquet est de dix. Tous en brûlent, mais plus ou moins selon leurs moyens.

Dès que le signal du feu est donné, on n'entend plus de toutes parts que détonations, dont le bruit va toujours croissant et n'est interrompu qu'à de courts intervalles. Entre temps, la sourde explosion d'une bombe vient dominer ce tourbillon retentissant. On voit une colonne de fumée s'élever de chaque rue du village et toutes les maisons disparaissent dans une nuée blanchâtre. C'est un vacarme épouvantable auquel s'ajoutent encore les cris et les vociférations des enfants qui courent, pleins de joie et d'animation, au milieu de cet entrecroisement de feux.

Quand tout ce tapage a cessé, les « Congai » se mettent à l'œuvre pour préparer le repas du lendemain, pendant que leurs maris s'installent sur un lit de camp et allument la lampe qui doit servir à cuire l'opium. C'est alors que les canards et les cochons ont beau jeu. Les familles riches préfèrent le volatile au quadrupède grognant. C'est un raffinement culinaire qu'elles ne se permettent guère que les jours de grande solennité. Les autres se contentent du poisson et du mince morceau de porc qu'elles achètent au marché.

Ainsi se célèbre la fête des mendiants. C'est, parmi les nombreuses fêtes annamites, celle qui m'a le plus frappé, parce qu'elle est caractéristique. Cette race abâtardie, indifférente à tout le reste, ne montre de véritable empressement que dans les pratiques religieuses ou les cérémonies qui s'y rattachent. Les formes les plus naïves du culte extérieur, celles même qui, à nos yeux, frisent le ridicule, la trouvent toujours pleines de foi convaincue et d'activité intéressée.

Un sous-officier d'infanterie de marine.

(A suivre).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 27 mars 1886. — Texte : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : M. Hetzel; Martyre, à l'Ambigu; La perte de l'Oregon; Russes au laboratoire de M. Pasteur; La fête des Brandons; A Hunt Ball, tableau de Stewart; M. Samuel Urrabieta-Vierge; M. Alfred Assollant. — Récit d'un vieux paysan (nouvelle), suite, par Pierre Gail. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echecs. — Récréations de la famille. — Gravures : M. Pierre-Jules Hetzel. — Martyre, à l'Ambigu. — Trente ans de Paris. — L'Oregon. — Les Russes au laboratoire de M. Pasteur. — Les Brandons. — M. Renan posant dans l'atelier de M. Etienne Leroux. — M. Samuel Urrabieta-Vierge. — M. Alfred Assollant. — A Hunt Ball, tableau de M. Stewart. — Echecs. Rébus. — Bureaux 13, Quai Voltaire, à Paris.

JE DORS COMME UN LOIR!..

Saint-Etienne (Loire).

Une bronchite chronique me laissait sans repos; à tout moment de violentes quintes de toux ébranlaient ma poitrine; la nuit, obligé de rester sur mon séant, j'attendais avec anxiété le jour pour qu'un peu de repos vint me soulager. Aujourd'hui j'en ai fini de mon mal, je dors avec un seul oreiller, et je dors toute ma nuit; plus de crises, plus d'émoi; je suis heureux, monsieur, et je le dois aux incomparables **Pastilles BRACHAT**, à la *Sève de Pin*, au *Lactucarium* et à la *Codéine*.

DUSLIN, mineur.

La *Sève de Pin BRACHAT*, savamment associée au *Lactucarium* et à la *Codéine*, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

D^r RÉCAMIER.

La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Demandez les **Pastilles BRACHAT** dans toutes les bonnes Pharmacies.

COURSE. — Cours au 1^{er} avril.

3 0/0	80 35
3 0/0 amortissable (ancien)	82 25
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	103 80
4 1/2 0/0 1883	108 65

Dernier cours du 31 mars.

Actions Orléans	1,336 50
Actions Lyon	1,241 25
Obligations Orléans 3 0/0	389 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 00
Obligations Lombardes (jouissance	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	327 00

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES
 Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara
 Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre,
 Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :
COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense ateste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

DROGUERIE INDUSTRIELLE

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechapir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Epruvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
 FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,

DE FRONTIGNAN

le mille.
 Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
 Jacquez fructifères en bout, à 20 fr.
 Riparias Fabre, tomenteux :
 — Géant en racinés, à 80 fr.
 Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

FER DE FERAS

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs. — Paris, 24^e VILL, 1, rue Bourdaloue.

SIROP et PÂTE de LAGASSE à la SÈVE de PIN MARITIME

Les rhumes, toux, grippe, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrôlements, trouvent un soulagement rapide et certain dans l'emploi de ces préparations balsamiques. — Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIEQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 50 séries à 75 centimes

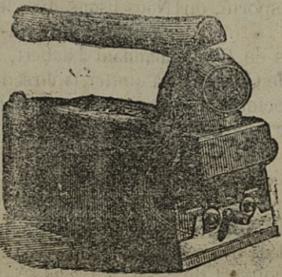
ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

dép. un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE**, Fils aîné
 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans grosses, imperméable à l'eau.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Riffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; H. Deneubourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gauguier, député de la Seine; A. Girard, professeur à l'École de médecine de Paris; membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Traubert, ingénieur des Constructions navales; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

PARIS 13, Rue Lafayette

A. LEVY & Co
Éditeurs

LIVRAISON

Chaque livraison 1 franc

Chaque volume broché 25 francs

Chaque volume broché de 10 francs par mois

LIVRAISON

Chaque spécimen envoyé gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°

Jésus de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Le propriétaire-gérant, Layton.